



PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tarbes, le 8 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Modernisation de la carte nationale d'identité

La protection de l'identité est une mission essentielle du ministère de l'Intérieur. Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité dont l'actuel format date de 1995. Elle est déployée progressivement à partir du 15 mars 2021 dans plusieurs départements pilotes et le sera **à compter du 28 juin dans les Hautes-Pyrénées**.

Ce dispositif sera généralisé à la France entière avant le 2 août prochain. Les usagers qui demanderont la création d'un premier titre ou le renouvellement d'un titre se verront attribuer la nouvelle carte nationale d'identité.

Son usage reste inchangé et permet aux titulaires de justifier de leur identité. Cette nouvelle carte nationale d'identité peut également servir de titre de voyage, certains états (UE et hors UE) l'acceptant au même titre que le passeport. Sa validité est de 10 ans.

La nouvelle carte sera **plus pratique pour les usagers** (format d'une carte bancaire, maintien de la possibilité d'indiquer deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents...). Elle sera également plus innovante et sécurisée pour lutter contre l'usurpation d'identité (intégration de nanotechnologies, puce gravée garantissant une protection optimale des données...) et verra son design modernisé.

L'actuelle démarche à suivre pour obtenir une carte nationale d'identité reste inchangée.

Pour faire une demande, plusieurs possibilités:

- se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (renseignements sur le site de la préfecture www.hautes-pyrenees.gouv.fr ou par téléphone 3939 Allô Service public);
- déposer une pré-demande en ligne sur www.ants.gouv.fr et ainsi gagner du temps en limitant ses déplacements en mairie.